

VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Tongre-Saint-Martin

 Version initiale

Valorisation du patrimoine local dans la dynamique socio-culturelle du territoire

 Version actualisée (.. / .. / ..)**1. Description succincte du projet**

Contexte : projet déjà inscrit dans le 1^{er} PCDR, dégradation avancée du clocher, église désacralisée, besoin d'espaces de cohésion sociale

Nature du projet :

- Création d'un espace de cohésion sociale, à la fois fédérateur à l'échelle du village et à la fois complémentaire de l'offre existante en équipements collectifs
- Gestion de l'occupation de l'équipement pour les collectifs et pour les particuliers
- Animation

Public cible : citoyens, milieu associatif, milieu culturel

2. Justification du projet

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

Besoins identifiés :

- Besoin de pérenniser et d'ancrer localement le patrimoine de proximité, telle que l'église de Tongre-Notre-Dame
- Besoin de compléter le réseau des équipements collectifs sur le territoire afin de désengorger les structures existantes dans les autres villages
- Besoin de disposer d'un réseau d'équipements collectifs adaptés à la diversité de l'offre associative
- Besoin de soutenir les associations et acteurs de la dynamique des villages
- Besoin de positionner Chièvres dans le paysage culturel périphérique

- **Caractère rural du projet**

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Maintien de l'animation des cœurs de village et la création de lieux et de temps de convivialité

- Ancrage identitaire des habitants sur base du patrimoine local, en faisant d'un lieu de vie du passé un lieu de vie du présent et du futur
- Amélioration du cadre de vie
- Diminution de l'isolement social des habitants du village
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale

- **Projets connexes du PCDR et de la Commune**

- 15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
 - 18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
 - 25. Optimiser le système de gestion des infrastructures collectives publiques
 - 28. Aménager la place de Tongre-Saint-Martin
- Autres projets communaux : rénovation du logement CPAS

- **Alternatives éventuelles**

L'église désacralisée de Tongre-Saint-Martin crée l'opportunité de doter le territoire d'un équipement socio-culturel nouveau et complémentaire au réseau d'équipement existant. Il n'existe pas d'autre bâtiment sur le territoire susceptible d'accueillir une telle structure.

- **Sobriété du projet**

La rénovation et la requalification d'une église en espace collectif semble *a priori* une entreprise difficilement compatible avec un objectif de sobriété. Moyennant la définition d'un programme précis et la mise en œuvre de techniques adaptées, ces deux dimensions parviennent à être conciliée (voir point 10).

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
- D. Par la mise en lumière du tissu associatif

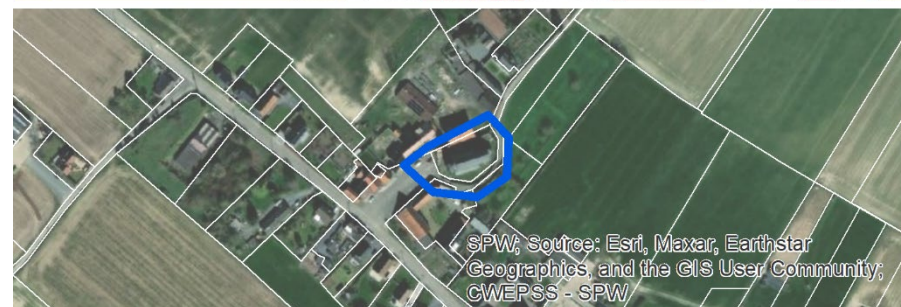
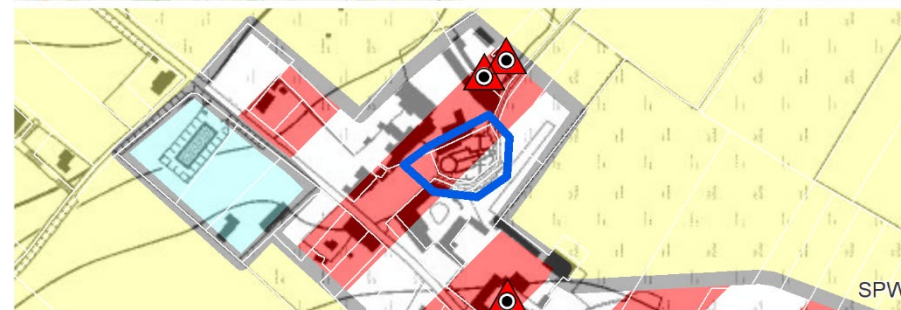
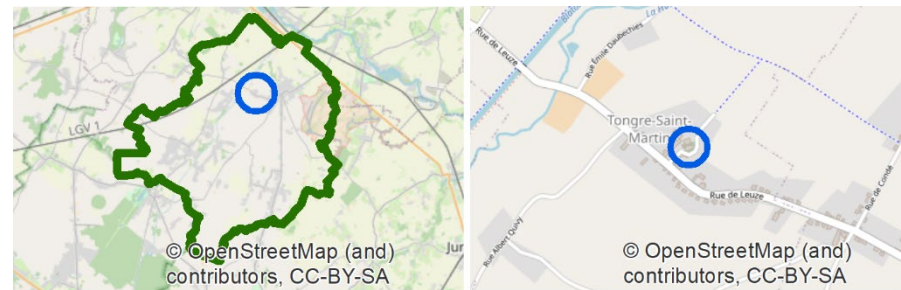
- **Liens qualitatifs et quantitatifs**
- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts ✓ ou ×	Dimension					
	Environnement	Energie	Mobilité	Social	Culturel	Economique
Éléments prioritaires						
Intérêts des générations futures		✓	✓	✓	✓	
Participation		✓	✓	✓	✓	
Cohérence des politiques sectorielles		✓	✓	✓	✓	
Solidarité des territoires						
Evaluation permanente		✓	✓	✓	✓	

5. Localisation et statut

- **Adresse**
Tongre-Saint-Martin, Place
- **Périmètre d'intervention**
Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village, intégration sociale, culturelle, économique, etc.)
Proximité du RAVeL
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**
IPIC : ancien presbytère situé à l'arrière de l'église
Cimetière nature
- **Cadre légal**
Zone d'Habitat à caractère rural
Eglise reprise à l'inventaire des Sites à Réaménager (SAR)
- **Contraintes naturelles existantes**
Sans objet
- **Statut de propriété**
Ville de Chièvres



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**
Comité de riverains
Centre culturel L'Envol
SPW – AWAP
FWB
- **Pistes de financement**
RW – Développement rural, AWAP (+veille appel à projets)
FWB

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet déjà inscrit dans le 1^{er} PCDR
 - Comité de riverains très actif et demandeur
 - Etat sanitaire du bâtiment
- **Etat du dossier**
 - Projet de rénovation – Esquisse
- **Programme des travaux ou des aménagements**
 - Rénovation de l’enveloppe extérieure
 - Clocher
 - Couverture
 - Aménagements pour la faune locale (rapaces, chiroptères, oiseaux, hyménoptères, etc.)
 - Aménagements techniques
 - Panneaux solaires
 - Techniques spéciales : chauffage, eau, électricité, sanitaires
 - Espaces de stockage
 - Aménagements fonctionnels
 - Espace pluriel, modulable. Eventuellement mise en place d’une « boîte intérieure »
 - Dispositifs d’amélioration acoustique
 - Matériel de diffusion média
 - Luminaires modulables et performants
 - Mobilier
 - Accessibilité PMR extérieure et intérieure
 - Zone fumeurs à l’arrière du bâtiment
- **Planification**
 - Concours d’architecture
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
 - Règlement d’ordre intérieur
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		<input checked="" type="checkbox"/> Commune

- Frais accessoires (honoraires, acquisition)		<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie <input checked="" type="checkbox"/> Autres :
- TVA		
- Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**

- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**

Eléments quantitatifs généraux du dossier, superficie totale de la parcelle, superficie initiale non bâtie sur la parcelle, superficie finale non bâtie sur la parcelle, dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées, mesures envisagées

S’agissant d’une rénovation, le projet ne modifie pas la superficie artificialisée du site. Néanmoins, la mise en place d’une citerne d’eau de pluie sera étudiée afin

de temporiser les eaux de pluie, sous réserve de sa compatibilité avec la présence du cimetière autour de l'ancienne église.

- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**

Energies renouvelables, isolation des bâtiments, énergie grise et durabilité des matériaux, citerne d'eau de pluie, dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire), mise en œuvre de matériaux écologiques, utilisation de techniques innovantes, ...

Sous réserve d'une confirmation technique par le bureau d'architectes, le projet prévoit la pose de panneaux solaires, d'une citerne d'eau de pluie et de luminaires performants et modulables.

S'agissant de la rénovation d'une ancienne église, le bureau sera encouragé à proposer des solutions innovantes afin de limiter la problématique du chauffage, par exemple par la création d'une « boîte intérieure » vitrée.

- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

Coûts/m², coûts/personnes impactées, études de différentes alternatives, analyse coût/bénéfice du projet, ...

Le bureau d'architecte devra proposer différents scénarii de rénovation et d'aménagement du bâtiment, permettant de confronter les coûts de mise en œuvre et les coûts de fonctionnement et de gestion. Ce afin que les Autorités puissent opter pour la solution qui rencontrera le mieux les besoins d'aménagement et l'objectif de sobriété.

- **Mesures en faveur de la biodiversité**

Création de liens avec la nature, place réservée à la biodiversité, prise en compte du patrimoine naturel, sa protection, sa valorisation, éléments d'intérêt écosystémiques sur le site, mesures de protection à prendre, amélioration de la qualité biologique du site, amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre, ...

Le projet n'empiète pas sur le cimetière nature qui borde le bâtiment. Des mesures de protection devront être mises en place au moment des travaux.

Le projet prévoit la création d'aménagements spécifiques favorables à la faune locale.

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Accessibilité pour tous (piéton, vélo, PMR, etc.), aménagements prévus, conception de la mobilité autour du projet, inclusivité (genre, classes sociales, ...)

Les aménagements intègreront des aménagements d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Du fait de sa localisation, le site est accessible par différents modes de transport, dont les modes actifs grâce à la proximité du RAVeL.

En tant que Maison rurale, le projet participe à l'inclusivité grâce à l'accessibilité de l'équipement aux collectifs comme aux particuliers.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

Entreprises locales, matériaux locaux, entreprise d'insertion sociale, soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales, analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

Dans la mesure du possible, la mise en œuvre du projet sera confiée à des entreprises locales et envisagera au maximum le réemploi des matériaux *in situ*.

Les nouveaux matériaux mis en œuvre dans le cadre du chantier devront présenter, dans la mesure du possible, une durabilité maximum et une bonne capacité de réemploi ou de recyclage.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

Impact (+ ou -) du projet sur le paysage, impact (+ ou -) sur le voisinage, mesures envisagées

S'agissant d'une rénovation, le projet ne va pas impacter le paysage.

Du fait de sa nature, le projet va en revanche engendrer un accroissement ponctuel du trafic routier, du bruit aux abords directs, notamment. Afin de limiter ces nuisances au maximum, un règlement sera adopté concernant le bruit (heures limites de musique, conditions aux abords du bâtiments, zone fumeurs à l'arrière, par exemple). Concernant le trafic routier, la proximité du RAVeL permettra dans une certaine mesure un report modal sur les modes actifs, en fonction du type de manifestation et du public concerné.

11. Annexes

- **Plan de situation**

- **Périmètre d'intervention**

- **Dossier photographique**

- **Etat des lieux**

- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**

- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**